Société de Tir de Chomérac.

Ordre du jour du 19 Mai 2025
d'une réunion de Comité Directeur,
rédigé par Monsieur Didier FLOCH (Président).

L'ordre du jour initial a été envoyé par le Président à tous les membres du Comité Directeur par message électronique du 12 Mai 2025 à 14 h 37 :

—— Message transmis ——
De : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
À : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>
Cc : ziglerclaude@gmail.com <ziglerclaude@gmail.com>
Envoyé : lundi 12 mai 2025 à 14:37:35 UTC+2
Objet : STC - Réunion de Comité Directeur le Lundi 19 Mai 2025 à 19 h 30.

** Message du 12 Mai 2025 du Président de la Société de Tir de Chomérac à son Comité Directeur.*

Bonjour à toutes et à tous.
Je vous adresse présentement une convocation pour une **réunion de Comité Directeur le Lundi 19 Mai 2025 à 19 h 30** au chalet d'accueil de notre association.
Objet : évoquer en présence de nos invités : Messieurs Claude et Anthony ZIGLER, la purge du plomb dans nos buttes de tir et envisager avec eux les travaux nécessaires ainsi que leur organisation.
Votre présence est souhaitée, à défaut une procuration à l'un de nos élus que vous saurez être disponible.
Amitiés.
Didier FLOCH, Président.

Compte rendu.

Les membres présents étaient : Messieurs Jean Claude CHAY, Didier FLOCH, Christian GANDON, Denis GUERRAZ, Pierre MERCHAT et Dimitri NESTEROVITCH, ainsi de Mesdames Lilia CHAY, Francine FLOCH, et Sandrine LAFFONT.

Absents excusés : Monsieur Sylvain LIONIS qui a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CHAY et Madame Flavie GOURDON qui a donné procuration à Monsieur Pierre MERCHAT.

Étaient invités à titre consultatif : Messieurs Brad DEBARD, Anthony ZIGLER et Claude ZIGLER.

Voir l'annexe (la feuille de présence).

Sur le sujet n° 1 (sujet unique de l'ordre du jour) :

Après une visite sur site qui a débuté à 19 h 45, par Messieurs Brad DEBARD, Anthony et Claude ZIGLER, invités, en compagnie de l'ensemble des élus présents et représentés du Comité Directeur en réunion, afin que puisse être défini un projet précis et compréhensible par tous de dépollution de la butte de tir;

A la demande du Président, Monsieur Claude ZIGLER a pris la parole en son nom propre et aussi aux noms de Messieurs Brad DEBARD et Anthony ZIGLER (tous trois étant membres adhérents de la Société de Tir de Chomérac), pour proposer d'organiser gracieusement la dépollution de la butte de tir des stands à 25 et 50 mètres du club dans un premier temps, impliquant la purge du plomb et des autres métaux s'y trouvant accumulés consécutivement à des années de tir aux armes à feu dans ses installations depuis la création du club, étant indiqué qu'un certificat de dépollution des lieux lui sera établi au final pour lui permettre d'en justifier pleinement et légalement si nécessaire dans l'avenir.

En contrepartie de ce service gratuit, les trois intervenants ont demandé à pouvoir collectivement s'approprier les métaux ainsi appelés à être récupérés dont ils ont indiqué avoir bien compris que le poids n'est pas quantifiable en l'état, cela dans l'intention de les vendre ensuite à leur seul profit par le prisme de leurs entreprises respectives ou communes.

SL

Devant la nécessité de pénétrer pour ce faire, dans le champ de tir à 25 et 50 mètres avec des engins de chantier et des véhicules (notamment des camions indispensables à l'enlèvement des éléments à prélever), ils proposent :

- De recréer au même emplacement, l'ouverture qui existait auparavant dans le mur de séparation entre ledit champ de tir et son voisin contigu à 100 mètres;
- D'équiper le passage ainsi remis en service d'un portail métallique de type industriel à deux battants afin de pouvoir en assurer la fermeture facilement, sachant que dans un souci de sécurité, celui-ci devra être renforcé sur ses deux côtés en étant équipé de protections ajoutées destinées à empêcher qu'il risque d'être traversé ou transpercé par des projectiles d'armes à feu employées par les différents utilisateurs légitimes du club et de ses installations;
- De refermer le mur en question sur la partie supérieure de ce portail par la pose d'une poutre en béton ou métallique de type « IPN » destinée à supporter les moellons à être ensuite posés et cimentés par dessus jusqu'à concurrence de la hauteur existante du mur.

Ils proposent en outre, une fois évacuée la terre polluée ou ses éléments polluants de la butte de tir :

- De solidifier celle-ci à sa base pour en empêcher l'affaissement, cela par la pose de traverses en bois (de type traverses de chemin de fer) qui seront maintenues empilées;
- De poser des bâches épaisses (du même type que celles équipant les semi-remorques) qui seront par suite recouvertes suivant disponibilité, par du sable ou par de la terre végétale dont toutes pierres soient absentes pour éviter les risques de ricochets des projectiles appelés à être tirés, disposition qui aura pour effet de permettre dans l'avenir une récupération plus facile des métaux polluants qui pourront consécutivement être triés par tamisage du ou des composants de la zone réceptrice ;
- De créer une butte de terre devant la partie gauche de la ciblerie du stand à 50 mètres de l'association, destinée à recevoir en raison du dénivelé du terrain, les projectiles des armes à feu utilisées pour le tir à 25 mètres et à protéger les rails en bois destinés à soutenir les panneaux amovibles de polystyrène porteurs des cibles sur cette partie des installations.

Ils proposent enfin de fournir gracieusement tous les matériels et matériaux nécessaires à cette réalisation globale qui restera pérenne postérieurement à la dépollution de la butte de tir, sachant qu'aucune main d'oeuvre ne sera facturée à la Société de Tir de Chomérac qui devra malgré tout bénéficier de la garantie décennale des entreprises intervenantes dans ce cadre.

A noter que dans un second temps, la dépollution de la butte de tir à 100 mètres du club pourra être organisée dans les mêmes conditions.

Messieurs Brad DEBARD et Anthony ZIGLER ont quant à eux successivement pris la parole pour répondre aux questions posées par les élus en réunion.

La proposition ainsi opérée globalement par Messieurs Brad DEBARD, Anthony et Claude ZIGLER a été adoptée par vote à l'unanimité, ayant été auparavant défini que les travaux indiqués seront réalisés durant l'été 2025 sans pouvoir débuter avant le 05 Juillet 2025 et que les installations du club pourront consécutivement être partiellement ou totalement fermées pendant ce temps sur décision de son Président en accord avec les intervenants désignés, cela pour des raisons de sécurité.

Résultats du vote :

- Pour : 11 voix exprimées;
- Contre : 0 voix exprimée;
- Abstention : 0 voix exprimée.

<u>Sur le sujet n° 2</u> (questions diverses) :

Sur proposition de Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT (Secrétaire Générale) et de Monsieur Didier FLOCH (Président), il a été décidé d'acheter un verrou et de faire dupliquer sa clé en 20 exemplaires dans le but de changer la serrure de la porte du chalet d'accueil de l'association après constat que des clés de ce local n'ont pas été restituées par de précédents utilisateurs des lieux.

Une clé du nouveau verrou sera remise à chacun des membres élus du Comité Directeur et aussi à chacun des Directeurs de Tir de l'association.

Les exemplaires non utilisés seront conservés en cas de nécessité.

SL

Résultats du vote :

- Pour : 11 voix exprimées;
- Contre : 0 voix exprimée;
- Abstention : 0 voix exprimée.

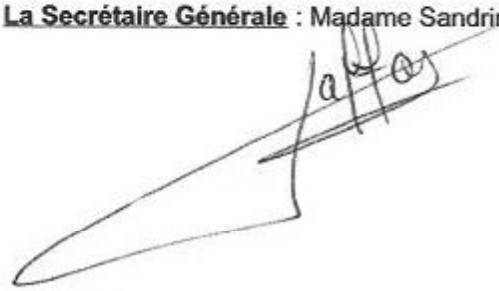
La réunion a été clôturée par le Président à 22 heures 00.

Procès-verbal de compte rendu de réunion établi le 21 Mai 2025 à Chomérac.

Le Président : Monsieur Didier FLOCH.



La Secrétaire Générale : Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT.



Annexe - La feuille de présence.

feuille de presence comite directeur			
lundi 19 mai 2025			
NOM	prenom	signature	procuration
FLOCH	FRANCINE	F. Floch	
FLOCH	DIDIER		
LAFFONT	SANDRINE		
MERCHAT	PIERRE		
CHAY	LILIA		
NESTEROVITCH	DIMITRI		
CHAY	JEAN CLAUDE		
GUERRAZ	DENIS		
GOURDON	FLAVIE		pierre Merchat
LIONIS	SYLAIN		jc Chay
GANDON	CHRISTIAN		

invités : Ziegler Claude ZIGLER
Ziegler Anthony ZIGLER
Debard Bruel